

## Plan de retour à l'école

Après avoir identifié une commotion cérébrale soupçonnée (c'est-à-dire, des signes ou symptômes sont observés ou signalés), l'élève doit faire l'objet d'une évaluation effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne aussitôt que possible. Les parents/tuteurs/gardiens de l'enfant doivent communiquer à l'école les résultats de l'évaluation médicale.

**Si une commotion cérébrale n'est pas diagnostiquée**, l'élève peut reprendre ses activités d'apprentissage et, avec l'autorisation d'un médecin, d'une infirmière praticienne ou d'un infirmier praticien, ses activités physiques sans restrictions.

**Si une commotion cérébrale est diagnostiquée** par un médecin ou une infirmière praticienne, l'élève doit entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour aux études (RAE) et un plan progressif et personnalisé de retour à l'activité physique (RAAP).

*Bien que les étapes du RAE et du RAAP soient interreliées, elles ne sont pas interdépendantes. Les élèves n'ont pas à franchir les mêmes étapes du RAE et du RAAP en même temps.*

Les connaissances liées à la gestion appropriée d'une commotion cérébrale diagnostiquée sont primordiales au rétablissement de l'élève et sont essentielles pour éviter un retour précipité à l'école ou à l'activité physique non restreinte pouvant entraîner d'autres complications. Finalement, la sensibilisation et les connaissances peuvent contribuer à la santé à long terme et à la réussite scolaire de l'élève.

La gestion d'une commotion cérébrale d'un élève est une responsabilité partagée, nécessitant une communication régulière entre la maison, l'école (équipe collaborative) et les organismes sportifs auprès desquels l'élève est inscrit et participe aux activités (selon le cas), avec consultation du médecin, de l'infirmière praticienne ou de l'infirmier praticien de l'élève. D'autres fournisseurs de soins de santé autorisés (un fournisseur de soins de santé qui est autorisé par un organisme national de réglementation professionnelle à fournir des services de soins de santé liés aux commotions cérébrales qui font partie de leur champ d'exercice autorisé) peuvent jouer un rôle dans la gestion d'une commotion cérébrale

diagnostiquée. Les infirmières, les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les thérapeutes du sport en sont des exemples.

Le plan de RAE et de RAAP de l'élève comprend deux parties. La première partie se déroule à la maison et prépare l'élève à la deuxième partie qui se déroule à l'école.

Les étapes du RAE et du RAAP qui ont lieu à la maison (RAE: Repos initial à l'étape 2, RAAP: Repos initial à l'étape 2b) se déroulent sous la supervision des parents/tuteurs/gardiens de l'enfant, en consultation avec le médecin, l'infirmière praticienne ou tout autre fournisseur de soins de santé autorisé.

Justification : Au début, l'élève a besoin de repos cognitif et physique, suivi d'activités cognitives et physiques selon des étapes qui sont mieux adaptées à l'environnement familial. Consultez les étapes de Repos initial à l'étape 2 du Plan de retour aux études et les étapes de Repos initial à l'étape 2b du Plan de retour à l'activité physique (RAAP).

Responsabilités du Plan de retour à l'école :

- **Responsabilités du Plan de retour à l'école - direction d'école**
- **Responsabilités du Plan de retour à l'école - parents/tuteurs/gardiens de l'enfant**
- **Responsabilités du Plan de retour à l'école - équipe collaborative**